REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 11
- Représentés : 1
- Absents excusés : 2
- Absents : 5

Date de la convocation :
22 Septembre 2017

Date d'affichage
22 Septembre 2017

Objet de la délibération :

I. ADMINISTRATION GENERALE : Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure (SIDSCAVAR) : Convention de mise à disposition des locaux pour le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.).

--*-*-*
GB/PB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit du mois de Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Philippe MASSIAS, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Françoise TASSY, Frédérique IORDANOFF, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote : Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents excusés : Karine OGIER, Stéphanie VASSAS.
Absents : Isabelle DUPEYRAT, Grégory TESTUD, Henri MOREL, Charles ROCHETTE, Véronique JOUVE.
Secrétaire de Séance : Jacqueline TOURANCHE.

Monsieur le Maire informe les conseilleurs municipaux présents de la mise à disposition de la bibliothèque en faveur du Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure (S.I.D.S.C.A.V.A.R.) dans le cadre du Relais des Assistantes Maternelles Intercommunal qui proposeront des « Animations lectures pour jeunes enfants » comme l'an passé.

La mise à disposition des locaux et matériels appartenant à la Commune est consentie à titre gracieux.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver la convention qui sera établie du **19 Septembre 2017 au 26 Juin 2018** pour les locaux de la Bibliothèque.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve la convention établie entre la Commune et le Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure (S.I.D.S.C.A.V.A.R.) dans le cadre du Relais des Assistantes Maternelles Intercommunal telle qu'annexée à la présente délibération ;

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2017
Application agréée E-legalite.com
030-213003155-20170928-28SEPT2017_I-DE

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait, copie certifiée conforme,
Au registre sont les signatures,

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2017
Application agréée E-legalite.com
030-213003155-20170928-28SEPT2017_I-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 11
- Représentés : 1
- Absents excusés : 2
- Absents : 5

Date de la convocation :
22 Septembre 2017

Date d'affichage
22 Septembre 2017

Objet de la délibération :

II. ADMINISTRATION GENERALE : Musique expression : Renouvellement de la convention d'intervention.

--*-*-*
GB/PB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit du mois de Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Philippe MASSIAS, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Françoise TASSY, Frédérique IORDANOFF, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote : Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents excusés : Karine OGIER, Stéphanie VASSAS.
Absents : Isabelle DUPEYRAT, Grégory TESTUD, Henri MOREL, Charles ROCHETTE, Véronique JOUVE.
Secrétaire de Séance : Jacqueline TOURANCHE.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux présents que depuis plusieurs années la Commune fait appel à l'association « Musique Expression » de Rochefort du Gard pour des séances de musique à l'école maternelle et à l'école primaire.

C'est pourquoi, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les dispositions stipulées dans la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Le nombre de séances prévues est de 34 se déroulant de **septembre 2017 à juin 2018**. Le tarif horaire s'élève à **40,00 euros T.T.C.**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Accepte le principe de séances musicales au groupe scolaire par l'association « Ecole de musique intercommunale - Musique Expression » de Rochefort du Gard,
- Entérine les clauses administratives et financières telles que mentionnées dans la convention annexée à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait, copie certifiée conforme,
Au registre sont les signatures,

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2017
Application agréée E-legalite.com
030-213003155-20170928-28SEPT2017_II-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 11
- Représentés : 1
- Absents excusés : 2
- Absents : 5

Date de la convocation :
22 Septembre 2017

Date d'affichage
22 Septembre 2017

Objet de la délibération :

III. ADMINISTRATION GENERALE : SIVU des Massifs de Villeneuve lez Avignon : modification des statuts du syndicat.

--*-*-*

GB/PB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit du mois de Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Philippe MASSIAS, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Françoise TASSY, Frédérique IORDANOFF, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote : Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents excusés : Karine OGIER, Stéphanie VASSAS.
Absents : Isabelle DUPEYRAT, Grégory TESTUD, Henri MOREL, Charles ROCHETTE, Véronique JOUVE.
Secrétaire de Séance : Jacqueline TOURANCHE.

L'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 a mis fin aux compétences de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise, composée des communes de Roquemaure, Saint Laurent des Arbres et Montfaucon, au 31 décembre dernier et a entrainé par conséquent le retrait de cette dernière du Syndicat des Massifs de Villeneuve dont elle était membre.

Monsieur le Préfet par arrêté n°2016-15-12-B1005 du 15 décembre 2016 a porté réduction du périmètre du Syndicat intercommunal des Massifs de Villeneuve lez Avignon aux communes d'Aramon, Beaucaire, Comps, Les Angles, Pujaut, Sauveterre, Saze et Villeneuve Lez Avignon.

Selon la procédure de droit commun prévue par l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque commune de solliciter son adhésion ou son retrait du syndicat concerné.

La commune de Montfaucon, par délibération du 26 janvier 2017, a fait part de son souhait de ne pas réintégrer le SIVU.

La commune de Roquemaure quant à elle, par délibération du 30 mars 2017, demande de nouveau son adhésion.

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2017
Application agréée E-legalite.com
030-213003155-20170928-28SEPT2017_III-DE

Dès lors, en application des articles 5211-1 et suivants et 5212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de modifier les statuts du syndicat des Massifs de Villeneuve lez Avignon pour les adapter à cette nouvelle réalité juridique. En séance du 6 juin 2017, le conseil syndical du SIVU s'est prononcé favorablement dans ce sens.

C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui de bien vouloir adopter ces nouveaux statuts qui devront par la suite être transmis au préfet afin que le nouvel arrêté définissant le nouveau périmètre de notre groupement soit définitivement entériné.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- Adopte les nouveaux statuts du Syndicat des Massifs de Villeneuve lez Avignon.

Pour extrait, copie certifiée conforme,
Au registre sont les signatures,

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2017
Application agréée E-legalite.com
030-213003155-20170928-28SEPT2017_III-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 11
- Représentés : 1
- Absents excusés : 2
- Absents : 5

Date de la convocation :
22 Septembre 2017

Date d'affichage
22 Septembre 2017

Objet de la délibération :

V. INTERCOMMUNALITE :
Avis relatif au rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLET) du 5 juillet 2017 sur la collecte des encombrants sur rendez-vous pour six communes de Vaucluse.

--*-*-*
GB/PB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit du mois de Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Philippe MASSIAS, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Françoise TASSY, Frédérique IORDANOFF, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote : Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents excusés : Karine OGIER, Stéphanie VASSAS.
Absents : Isabelle DUPEYRAT, Grégory TESTUD, Henri MOREL, Charles ROCHETTE, Véronique JOUVE.
Secrétaire de Séance : Jacqueline TOURANCHE.

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux présents que les statuts du Grand Avignon validés en dernier lieu par arrêté préfectoral du 18 octobre 2016 prévoient que la communauté d'agglomération exerce la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ».

Conformément à la loi, cette compétence recouvre la collecte de l'ensemble des déchets produits par les ménages. S'agissant particulièrement des encombrants, l'article R2224-26 du Code général des collectivités territoriales indique :
« Les déchets volumineux des ménages sont, dans des conditions fixées par le maire, soit collectés en porte à porte à date fixe ou sur rendez-vous, soit déposés dans des centres de réception mis à la disposition du public à pose fixe ou périodiquement, soit reçus directement dans une installation de traitement ou de récupération. »

Historiquement, lors de la prise de compétence par l'agglomération, seuls les services mis en places sur les communes d'Avignon et d'Entraigues sur la Sorgue ont été transférés, avec un transfert des charges correspondantes et la mise en place d'une retenue sur attribution de compensation, en application de l'article 1609 nonies du code général des impôts.

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2017
Application agréée E-legalite.com
030-213003155-20170928-28SEPT2017_V-DE

Il convient désormais de transférer les services de collecte des encombrants existants sur le reste du territoire, excepté dans le Gard où notre communauté a transféré sa compétence au SMICTOM Rhône Garrigues.

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du Grand Avignon s'est réunie le 5 Juillet 2017 afin d'examiner les conditions du transfert de la collecte des encombrants sur rendez-vous pour 6 communes de Vaucluse et a approuvé le rapport à l'unanimité des membres présents. Ce rapport doit faire l'objet d'un vote par chaque conseil municipal des 17 communes du Grand Avignon.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- Approuve le rapport « Collecte des encombrants sur rendez-vous » examiné à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du Grand Avignon du 5 juillet 2017.

Pour extrait, copie certifiée conforme,
Au registre sont les signatures,

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2017
Application agréée E-legalite.com
030-213003155-20170928-28SEPT2017_V-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Présents : 11
- Représentés : 1
- Absents excusés : 2
- Absents : 5

Date de la convocation :
22 Septembre 2017

Date d'affichage
22 Septembre 2017

Objet de la délibération :

VI. Participation financière en faveur des victimes de l'ouragan IRMA.

--*-*-*

GB/PB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAZE

Séance du 28 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit du mois de Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BEL, Maire de SAZE.

Présents : Georges BEL, Maire, Jacqueline TOURANCHE, Jean-Yves ROLLAND, Yvan BOURELLY, Philippe MASSIAS, Agnès PAYAN, Adjoints au Maire, Gérard STREIFF, Gilles COLLIOUD-MARICHALLOT, Françoise TASSY, Frédérique IORDANOFF, Mireille MAUREAU, Conseillers Municipaux.
Absents ayant donné délégation de vote : Luc ROUBAUD à Yvan BOURELLY.
Absents excusés : Karine OGIER, Stéphanie VASSAS.
Absents : Isabelle DUPEYRAT, Grégory TESTUD, Henri MOREL, Charles ROCHETTE, Véronique JOUVE.
Secrétaire de Séance : Jacqueline TOURANCHE.

Lors d'un bref exposé, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux présents qu'un courriel du Centre des Finances Publiques de Villeneuve lez Avignon en date du 18 Septembre 2017 indique à la commune que des dons peuvent être faits aux associations humanitaires et ONG caritatives (croix rouge, secours populaire, fondation de France, care France, etc…) pour venir en aide aux sinistrés des iles de Saint Martin et Saint Barthélémy à la suite du passage de l'ouragan IRMA.

Les collectivités territoriales ont également la possibilité de verser leurs dons auprès des structures de la DGFIP pour alimenter le fonds de concours dédié du Ministère de l'Outre-Mer.

L'Association des Maires de France, dans son message du 7 Septembre 2017, appelle également à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan et soutien aux élus des collectivités territoriales de Saint Barthélémy et Saint Martin.

C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, d'octroyer un don d'un montant de 1000,00 € à La Fondation de France.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'octroyer une participation financière d'un montant de 1000,00 euros à La Fondation de France.

Cette dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6574, en section de fonctionnement, pour l'année en cours.

Pour extrait, copie certifiée conforme,
Au registre sont les signatures,

Monsieur le Maire,
G.BEL

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2017
Application agréée E-legalite.com
030-213003155-20170928-28SEPT2017_VI-DE